

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 06 octobre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD**, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, Mme GUILLEMOT, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :

M. BROUARD à Mme GUILLEMOT
M. BOTREL à Mme DESMAS
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
M. ALIM à M. BRIMER
M. PIANTINO à Mme LE DOARÉ

ABSENTS : Mme CORMENIER, M. AFRICA

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU CIAS À L'OUEST DE RENNES
06-10-2026-9

Rapporteur : C. Le Turnier

La loi du 12 juillet 1999 dite loi Chevènement, exige dans un souci de transparence administrative que soit réalisé chaque année un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.

Le rapport d'activité du CIAS à l'ouest de Rennes est consultable sur son site internet et a été présenté en séance.

La commission Solidarités du 1^{er} octobre 2026 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du CIAS à l'ouest de Rennes.

La Maire,



Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,



Youna LE HENANFF